



Violence conjugale contre ma femme

Par **walidjunior**, le **22/01/2012** à **20:09**

Bonjour,

je suis accusé de violence sur ma femme, sachant qu'on est mariés. la police nous a ramener tout les deux (moi et mon conjoint) au commissariat le vendredi soir, ma femme il a poser un plainte contre moi, après ils ont me garder en garde à vue, et le lendemain il ont convoqué ma femme et il ont nous faire passé devant le juge en camera (tous sa ça passe toujours au commissariat), après le policier il ma ramener pour prendre les empreinte et prendre des photo, et après ma fait signé le procès verbale et m'avais donner une convocation pour le 02/02/2012, après il m'ont relâcher. et après la discussions avec ma femme, elle a regretter de son geste et a décidé de retirer ça plainte. et quand on est retourner au commissariat pour retirer la plainte, le policier nous à dit qu'il faut envoyer un courrier au procureur de la république, si non on attend jusqu'à le jour que vais passer devant le juge (02/02/2012) et ma femme va avec moi et qu'elle demande monsieur le juge de retirer ça plainte.

mes questions est :

est ce que pour retirer une plainte ça se demande même devant un juge?

est ce que je risque le prison?

est ce que je risque le perdre mon titre de séjour? sachant que j'ai que la carte d'un an

est ce que ma femme peut m'aider devant le juge et que ce qu'elle peut faire pour sauver notre couple (nous avons 1 enfant).

st ce que on peut prendre un avocat avec nous

en attente d'une réponse de votre part,

veuillez agréer monsieur madame mes salutation distinguée

Par **edith1034**, le **23/01/2012** à **08:18**

si votre femme retire sa plainte l'action publique du procureur continue

vous risquez la prison histoire de ne pas tuer la prochaine fois votre femme sous les coups

il faut vous faire comprendre qu'on ne bat pas sa femme

les hommes qui battent leur femme le font parce qu'ils sont faibles ils ne sont pas de vrais hommes

votre titre de séjour risque ne de pas être renouvelé

vaut il mieux sauver votre couple ou la vie de votre femme ?

NE PRENEZ NON PAS UN AVOCAT MAIS CHACUN UN AVOCAT

et engagez vous à vous faire soigner auprès d'un psychiatre ou d'un psychologue

vous sauverez peut être les choses

Par **Arthur**, le **28/01/2012** à **21:35**

La réponse d'Edith ne répond pas à votre demande, visiblement elle préfère que votre couple disparaisse et que vous rentriez dans votre pays... Elle a des jugements attifs sur un homme qui a battu sa femme et son militantisme ne fait pas honneur à ses paroles. Elle ne sait rien à votre affaire elle se permet pourtant de vous donner des conseils... Des conseils très orientés contre vous Walid.

Il faut savoir qu'une femme a toujours le droit de vouloir sauver son couple et que donc oui vous pouvez aller ensemble devant le juge, si besoin avec un avocat commun. Des associations peuvent vous aider et vous apporter des réponses juridiques, vous pouvez par exemple aller sur le site de SOS hommes battus, il y a des avocats spécialisés en violences conjugales qui pourront vous apporter réponse.

Cela dit si c'est la première plainte que votre compagne dépose et que les violences n'ont pas été trop loin, le juge devrait faire un simple rappel à la loi et le soutien de votre compagne sera évidemment le bienvenu. Assurez vous de cela auprès d'un avocat (prenez l'avis de deux avocats)

Bon courage à vous deux.

Par **Marion2**, le **29/01/2012** à **11:15**

Bonjour,

[citation]Elle a des jugements attifs sur un homme qui a battu sa femme [/citation]

Ne vous ne déplaie Arthur, un homme n'a pas à lever la main sur sa femme !
et je peux vous dire que son épouse a tort de retirer sa plainte dans la mesure où il recommencera sûrement à la battre, c'est ce qui se passe dans 99% des cas.

Cordialement.

Par **Arthur2**, le **29/01/2012 à 18:29**

Je suis navré de ne pouvoir vous suivre avec vos statistiques du soupçon (d'où viennent-elles ces statistiques ?). Nous n'avons aucun élément sur ce qui s'est passé et vous faites de cet homme un récidiviste automatique. Vous vous mettez dans une posture que je trouve abusive et injuste. Vous accusez sans connaitre le dossier, les faits...
Les personnes violentées doivent être protégées au mieux, la loi et des associations aident beaucoup de ces personnes aujourd'hui.
Mais, les hommes et les femmes violents ont le droit d'être protégés de la vindicte et, de surcroit, lorsqu'une personne vient demander de l'aide on ne lui tire pas dans le dos. Walid et sa compagne attendent des conseils de notre part et c'est à la justice de juger.

Par **Marion2**, le **29/01/2012 à 18:44**

Je suis bien placée pour savoir ce qu'il en est concernant les femmes battues.

Je veux simplement dire, que quelqu'en soit le motif, un homme n'a pas à frapper son épouse.

"Mais, les hommes et les femmes violents ont le droit d'être protégés de la vindicte "
Je suis d'accord avec vous, mais il y a où être révolté lorsque l'on voit certaines situations et il est très difficile de" dire à une femme battue "retirez votre plainte" et essayez de repartir d'un bon pied avec votre mari.

Il est vrai que parfois, avec un soutien psychologique, certains hommes arrivent à surmonter cette violence.

Par **Arthur**, le **30/01/2012 à 12:23**

Il se trouve que comme vous je travaille sur les questions de violences conjugales. Aussi vous n'êtes pas sans savoir que 50% des femmes battues ne souhaitent nullement se séparer de leur compagnon. Aussi il appartient aux intervenants sociaux d'accompagner ces couples pour, ensemble, avancer. Il y a aujourd'hui quelques associations qui apportent ce type de solutions aux couples.

Si la violence est un échec, elle est parfois le fruit des deux membres du couple aussi on ne peut pas juger sans connaître les faits.

Je rappelle aussi que le dernier rapport de l'observatoire national de la délinquance révè que

la violence conjugale touche les deux sexes : 600 000 femmes battues et 300 000 hommes battus en France sur la période 2008-2009. Aussi ne parler que des hommes violents c'est regarder le problème que d'un oeil : un homme comme une femme n'ont pas à frapper leur conjoint-e.

Ps : mon inscription sur votre site n'est pas suivie d'un mail d'activation qui me permette de confirmer mon inscription, aussi je dois m'inscrire à chaque message que je vous envoie. Pouvez-vous en tant que modérateur me donner un coup de main pour que mon inscription soit définitive.

Par **OUBEID**, le **19/02/2012 à 13:18**

je battu ma femme et aujourd'hui je regrets d'avoir faire sa; es-que si je dit de retirer sa plainte va le fair? et sa pause pas de problème vis avis de justice par contre on a un enfant a bas âge 1ans et ma femme elle es eberge a l'hôtel juge ma donner peine de 2ans je le l'approche pas
aider moi svp merci

Par **Marion2**, le **19/02/2012 à 14:31**

Bonjour,

Si votre épouse a envie de retirer sa plainte, elle le fera d'elle-même. Vous n'avez pas à lui demander.

Vous avez une peine de 2 ans avec interdiction d'approcher votre épouse, alors respectez la décision du Juge et laissez votre épouse tranquille.

Par **Enii**, le **24/09/2018 à 06:56**

Mon petit amie m'a battu pour première fois après 13 moins ensemble. J'ai déposées plainte.j'ai pas retirer. Maintenant il me demande vivement en mariage. Je sais pas qu'à faire

Par **Tisuisse**, le **24/09/2018 à 07:06**

Cet homme qui vous a battue une fois, recommencera, que vous soyez mariés ou non.

Par **jodelariege**, le **24/09/2018 à 09:40**

bonjour ; il y a actuellement une campagne nationale contre la violence faite aux femmes et

chaque année il y a entre 100 et 150 femmes tuées/mortes dans le cadre de la violence conjugale (compagnon ,pacsé ,époux....)mais avant il y a des milliers de femmes battues qui souffrent....

quelqu'un qui a battu une fois battra une autre fois....

votre compagnon a dû s'excuser très très fort ,être très très gentil ,il vous a fait un cadeau pour se faire pardonner et vous a promis de ne jamais recommencer non? on connaît la chanson...

vous allez vivre avec quelqu'un avec l'idée/la peur /le stress qu'il pourrait recommencer....ce n'est pas une bonne idée du couple...si vous vous posez la question c'est que vous avez la réponse:oui il peut recommencer et vous allez penser à ça sans arrêt...

il peut utiliser votre acceptation du mariage comme une preuve que vous l'aimez devant le juge pour atténuer sa punition.....fuyez un tel homme:il y en a des millions d'autres super et qui ne lèveront pas la main sur vous .

vous pouvez vous faire aider par une association de femmes battues.voyez l'assistante sociale de votre secteur.